

Avril 2016**Compte rendu sur les régimes de retraite d'Air Canada**

Nous vous informons de la situation financière, au 1^{er} janvier 2016, des régimes de retraite à prestations déterminées suivants, dont Air Canada est la promotrice pour ses employés syndiqués, dirigeants et cadres ainsi que pour les membres de son personnel de soutien administratif et technique en poste au Canada :

- Régime de retraite d'Air Canada – Préposés à l'Affectation et agents – Ventes et Service clientèle
- Régime de retraite d'Air Canada – ATESO, employés de bureau et finances
- Régime de retraite – Employés d'Air Canada représentés par le SFCP
- Régime de retraite d'Air Canada – Régulateurs de vol
- Régime de retraite d'Air Canada – Cadres et personnel de soutien administratif et technique
- Régime de retraite – Haute direction d'Air Canada
- Régime de retraite – Pilotes d'Air Canada
- Régime de retraite – Pilotes d'Air Canada auparavant au service des Lignes aériennes Canadien International

Quoi de neuf?**En quelques mots...**

Tous les régimes de retraite affichent un excédent au 1^{er} janvier 2016 selon les principes de la continuité de l'exploitation et de la solvabilité.

Excédent global de solvabilité de 1 345 M\$ – Ratio de solvabilité de 108 %

Excédent de continuité total de 3 029 M\$ – Coefficient de capitalisation de 124 %

Rendement des actifs des régimes de retraite de 8,7 % en 2015

Air Canada a contribué à hauteur de 217 M\$ aux régimes en 2015

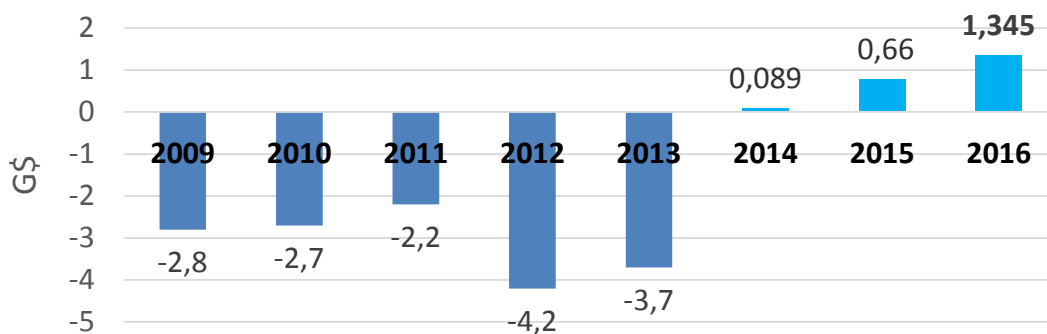
Plus en détail...

SITUATION FINANCIÈRE DES RÉGIMES

Ratio de solvabilité – Tous les régimes combinés

Comme nous l'avons annoncé, la situation financière consolidée des régimes de retraite à prestations déterminées d'Air Canada s'est de nouveau considérablement améliorée en 2015. En effet, nous sommes passés d'un excédent de solvabilité de 660 M\$ au 1^{er} janvier 2015 à un excédent de 1 345 M\$ en date du 1^{er} janvier 2016. Le diagramme qui suit illustre l'évolution de la situation financière des régimes selon l'approche de solvabilité depuis 2009.

Excédent/Déficit au 1^{er} janvier



Ratio de solvabilité par régime

Le tableau suivant compare la situation financière (selon l'approche de solvabilité) de chaque régime en date du 1^{er} janvier 2016 à sa situation financière au 1^{er} janvier 2015. L'excédent a augmenté dans tous les régimes de retraite entre les deux dates d'évaluation.

(en millions de dollars)

Régime	Au 1^{er} janvier 2016		Au 1^{er} janvier 2015	
	Ratio de solvabilité	Excédent de solvabilité	Ratio de solvabilité	Excédent de solvabilité
Préposés à l'Affectation et agents – Ventes et Service clientèle	108 %	155	105 %	85
ATESO, employés de bureau et finances	109 %	447	104 %	203
Employés représentés par le SCFP	108 %	213	106 %	151
Régulateurs de vol	104 %	3	102 %	1
Cadres et personnel de soutien administratif et technique	109 %	172	104 %	75
Haute direction	110 %	5	103 %	2
Pilotes d'Air Canada	107 %	216	104 %	106
Pilotes auparavant à Canadien International	109 %	134	102 %	37
Total	108 %	1 345	104 %	660

Un ratio de solvabilité de moins de 100 % signifie qu'en cas de cessation du régime, l'actif ne serait pas suffisant pour couvrir la valeur intégrale des prestations promises aux participants, alors qu'un ratio de solvabilité de 100 % ou plus signifie que l'actif serait suffisant.

Facteurs ayant contribué à l'amélioration du ratio de solvabilité en 2015

La hausse de l'excédent, qui passe de 660 M\$ à 1 345 M\$, est principalement attribuable à un rendement des actifs des régimes de retraite de 8,7 % (déduction faite des frais), ce qui a contribué à une augmentation de l'actif de 848 M\$ de plus que prévu selon l'approche de solvabilité. Le solde de la variation de l'excédent de solvabilité est l'effet net de tous les autres facteurs, dont un gain attribuable aux cotisations de 96 M\$ faites par Air Canada en 2015 au titre du déficit de solvabilité, des pertes résultant de la modification des hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation de la solvabilité et d'autres facteurs, comme la démographie.

La hausse du ratio de solvabilité enregistrée entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2016 varie selon les régimes, en fonction de facteurs spécifiques à chacun d'eux, comme les caractéristiques démographiques de chaque groupe et le montant des cotisations requises versées aux régimes en 2015.

Situation financière selon le principe de continuité – Par régime

Comme il est indiqué ci-dessus, au 1^{er} janvier 2016, en cas de cessation des régimes à cette date, l'actif aurait suffi à couvrir la valeur intégrale des prestations promises aux participants. L'évaluation selon le principe de continuité permet d'évaluer la situation financière des régimes en supposant qu'Air Canada continue d'exister et continue de maintenir ses régimes de façon indéfinie.

La situation financière consolidée des régimes selon ce principe de continuité a évolué, passant d'un excédent de 2 039 M\$ (coefficient de capitalisation de 116 %) en date du 1^{er} janvier 2015 à un excédent

de 3 029 M\$ (coefficient de capitalisation de 124 %) l'année suivante. Autrement dit, en supposant qu'Air Canada continue d'exister et continue de maintenir ses régimes de façon indéfinie, l'actif des régimes au 1^{er} janvier 2016 dépasse de 3 G\$ le montant requis pour payer les prestations accumulées par l'ensemble des participants actuels. Voici les résultats par régime :

(en millions de dollars)

Régime	Au 1^{er} janvier 2016	
	Coefficient de capitalisation	Excédent de continuité
Préposés à l'Affectation et agents – Ventes et Service clientèle	124 %	366
ATESO, employés de bureau et finances	124 %	937
Employés représentés par le SCFP	126 %	520
Régulateurs de vol	116 %	10
Cadres et personnel de soutien administratif et technique	120 %	324
Haute direction	128 %	12
Pilotes d'Air Canada	122 %	529
Pilotes auparavant à Canadien International	127 %	331
Total	124 %	3 029

L'amélioration de la situation financière selon le principe de continuité est de nouveau principalement attribuable au bon rendement des placements.

COTISATIONS

Cotisations pour 2015

En 2015, Air Canada a versé 96 M\$ au titre des services passés et 121 M\$ au titre des services rendus au cours de l'exercice, soit un total de 217 M\$ en cotisations à l'ensemble des régimes. Les employés ont versé un total de 78 M\$ dans les régimes de retraite.

Cotisations pour 2016

Les employés cotiseront à hauteur d'environ 76 M\$ aux régimes en 2016. Leurs cotisations sont déterminées selon une formule fixe et ne dépendent pas de la situation financière des régimes de retraite. Que les régimes affichent un excédent ou un déficit, les employés cotisent le même pourcentage de leur salaire.

Les cotisations d'Air Canada dépendent de la situation financière de chaque régime, conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Étant donné que tous les régimes de retraite affichent un excédent au 1^{er} janvier 2016, à la fois selon les principes de la continuité de l'exploitation et de la solvabilité, aucune cotisation patronale n'est exigée ou autorisée au titre des services passés pour 2016. Au titre des services rendus au cours de l'exercice, en vertu des restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les cotisations sont soit obligatoires, soit facultatives, soit non autorisées, selon le ratio de solvabilité et le coefficient de capitalisation, comme suit :

Règles pour déterminer les cotisations patronales au titre des services rendus – Catégories	Régimes dans cette catégorie en date du 1^{er} janvier 2016
Les cotisations sont <u>obligatoires</u> pour les régimes de retraite affichant un ratio de solvabilité de moins de 105 %	<ul style="list-style-type: none"> • Régulateurs de vol
Les cotisations sont <u>facultatives</u> pour les régimes de retraite affichant un ratio de solvabilité de 105 % ou plus et un coefficient de capitalisation se situant entre 100 % et 125 %.	<ul style="list-style-type: none"> • Préposés à l'Affectation et agents – Ventes et Service clientèle • ATESO, employés de bureau et finances • Cadres et personnel de soutien administratif et technique • Pilotes d'Air Canada
Les cotisations <u>ne sont pas autorisées</u> pour les régimes de retraite affichant un ratio de solvabilité de 105 % ou plus et un coefficient de capitalisation de 125 % ou plus.	<ul style="list-style-type: none"> • SCFP • Haute direction • Pilotes auparavant à Canadien International

Par conséquent, en 2016, les cotisations patronales au titre des services rendus ne doivent être versées qu'au régime de retraite des régulateurs de vol d'Air Canada, pour un montant d'environ 1 M\$. Dans le cas des autres régimes de retraite, les cotisations patronales sont soit facultatives, soit non autorisées. Afin de traiter tous les régimes affichant un ratio de solvabilité de 105% ou plus de la même façon, pour 2016, Air Canada a choisi de ne pas verser de cotisations dans les régimes pour lesquels les cotisations ne sont pas exigées. Cela représente une exonération de cotisations d'environ 144 M\$ pour l'année 2016.

Le montant des cotisations de la Société pour les années à venir sera fondé sur les futures évaluations actuarielles.

STRATÉGIE DE PLACEMENT

Aucune modification importante n'a été apportée à la stratégie de placement des fonds de retraite en 2015. La proportion du passif des régimes de retraite immunisée contre le risque lié aux taux d'intérêt demeure à 75 %. Cela signifie que la valeur de 75 % des actifs augmentera (ou diminuera) proportionnellement à toute augmentation (ou diminution) du passif des régimes de retraite lorsque les taux d'intérêt à long terme changeront. Les taux d'intérêt à long terme constituent le facteur de risque qui a eu l'incidence la plus négative sur les régimes de retraite au cours des dernières années.

L'objectif d'Air Canada est de continuer d'accroître le niveau d'immunisation afin de réduire davantage le facteur de risque, sous réserve de conditions du marché favorables. Toutefois, la Société compte conserver des éléments d'actif investis en actions et autres placements, afin de maintenir le total des coûts des prestations à un niveau acceptable.

Avec la nouvelle stratégie de placement établie après 2009, Air Canada a réduit ses risques liés aux régimes de retraite d'environ 50 %, comparativement à la stratégie de placement qui était appliquée avant 2009. Le tableau ci-dessous illustre la sensibilité des surplus de solvabilité au rendement des actifs des régimes et à la diminution des taux d'intérêt à long terme avec la nouvelle stratégie de placement, comparativement à un portefeuille d'actifs plus traditionnel (semblable à celui que nous avons avant 2009, qui consistait en 60 % d'actions et 40 % d'obligations) :

Facteur	Scénario	Incidence sur le surplus de solvabilité	
		Nouvelle stratégie de placement pour les régimes de retraite	Ancienne stratégie de placement pour les régimes de retraite
Rendement sur les actions et autres placements	Rendement de 10 % inférieur au taux d'intérêt utilisé pour déterminer le passif	Baisse de 690 M\$	Baisse de 1 030 M\$
Taux d'intérêt utilisé pour déterminer le passif	Baisse de 1 % du taux d'intérêt	Baisse de 460 M\$	Baisse de 1 590 M\$
Incidence du scénario combiné		Baisse de 1 150 M\$	Baisse de 2 620 M\$

Comme il est illustré ci-dessus, si les taux d'intérêt (présentement historiquement bas) chutaient de 1 % et que le rendement sur les actions et autres placements était de 10 % inférieur au taux utilisé pour déterminer le passif, le surplus diminuerait d'environ 1 150 M\$ (690 M\$ + 460 M\$) ce qui aurait quand même laissé les régimes en position de faible surplus en date de la dernière évaluation. Avec l'ancienne stratégie de placement, le même scénario défavorable aurait causé une baisse de 2 620 M\$ du surplus de solvabilité. Il faut cependant souligner que le scénario contraire est aussi vrai, c'est-à-dire qu'une hausse de 1 % des taux d'intérêt et un rendement sur les actions et autres placements de 10 % supérieur aux attentes entraîneraient une augmentation de l'excédent de solvabilité d'un montant équivalent.

CONCLUSION

Nous sommes très fiers de la situation financière de nos régimes de retraite. Elle est le résultat des efforts de la Société et des employés en vue de mettre les régimes de retraite dans la bonne voie. Toutefois, nous continuons de surveiller étroitement la situation financière de nos régimes.

La décision de la Société de ne pas faire de cotisations au titre des services courants en 2016 est conforme à sa stratégie commerciale. Compte tenu de la bonne santé financière des régimes de retraite, la Société peut investir davantage dans l'avenir d'Air Canada. Par exemple, une économie de cotisations de 144 M\$ équivaut à l'ajout d'un Dreamliner au parc aérien d'Air Canada pour étendre son réseau international, ou à l'ajout de plusieurs appareils à fuselage étroit pour alimenter ses plaques tournantes principales. Ces mesures, combinées à d'autres initiatives stratégiques clés, permettent à la Société de mettre en œuvre sa stratégie commerciale visant à assurer la rentabilité soutenue, ce qui est dans l'intérêt à long terme de toutes les parties prenantes d'Air Canada.